

Projet d'évaluation du Lycée Docteur Lacroix – Narbonne

Validé en Conseil Pédagogique le mercredi 28 juin et présenté au CA du 6 juillet 2023

Préambule au projet d'évaluation du Lycée Docteur Lacroix

Le présent projet d'évaluation vise à conforter l'égalité de traitement des élèves au sein du lycée en explicitant les choix pédagogiques mis en œuvre par les professeurs pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins.

Ce processus évaluatif s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire, il en respecte donc les attendus associés.

La progressivité des apprentissages prend appui sur un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans ou hors la classe, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements.

Dans son rôle formatif l'évaluation, notée ou non notée, permet :

- à l'élève, de comprendre le résultat de cette évaluation, de se positionner dans les apprentissages et de pouvoir être acteur de ses propres progrès ;
- aux professeures et professeurs, d'identifier les réussites et les besoins des élèves, en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire pour les accompagner dans leurs apprentissages et favoriser leur réussite.

Les objectifs d'évaluation, les critères et indicateurs de réussite progressifs seront, pour cela, explicites.

L'évaluation peut prendre plusieurs formes (écrite, orale, collective, individuelle par exemple) et intégrer l'auto-évaluation, la co-évaluation entre pairs.

Dans son rôle sommatif, l'évaluation notée, concourt à dresser un bilan des acquis des élèves après une période d'apprentissage et, à ce titre, représente une part plus grande, au regard de l'évaluation formative citée précédemment, dans la moyenne des élèves.

Quels que soient, ses objectifs, ses temporalités, ses mises en œuvre, l'évaluation prend son sens dans le projet d'orientation des élèves en entrant dans les bulletins des élèves, via les moyennes obtenues et les appréciations les précisant, pris en compte par Parcoursup, et par la suite dans le LSL (livret scolaire du lycée), exploité lors du jury du baccalauréat. Depuis le 28 juillet 2021, l'évaluation prend une dimension certificative en entrant, pour les enseignements du tronc commun et les enseignements de spécialité non poursuivis en terminale, pour le baccalauréat général et technologique, dans le cadre du contrôle continu comme décrit dans la note de service « Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 », publiée au Bulletin officiel du 29 juillet (40% de la note globale de l'élève – voir annexe).

Cela rend importante une harmonisation des pratiques évaluatives : dans leurs objectifs, leurs contenus, leurs communications et leurs modalités, incluant les types et nombre d'exercices, au sein de l'établissement. C'est en ce sens que le présent projet d'évaluation du lycée Docteur Lacroix

de Narbonne, a été rédigé de manière concertée par les professeures et professeurs de l'établissement, sous la conduite et l'accompagnement de l'équipe de Direction et des corps d'inspection. **Il permet de définir des modalités d'évaluation connues de tous, de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'étude notamment en ce qui concerne le renseignement de l'application Parcoursup et, de garantir la valeur du diplôme du baccalauréat.**

Dans ce projet d'évaluation : Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prennent en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation. Ces adaptations et aménagements sont inscrits dans le livret de parcours inclusif de l'élève.

La significativité des moyennes concourt à la réussite des élèves

Pour avoir du sens et être réellement significative, c'est-à-dire, représentative d'un niveau de maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire des élèves, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes.

La significativité de la moyenne dépend de la diversité des évaluations proposées et renforce l'engagement des professeures et professeurs vers la réussite des élèves

Chaque discipline présente une culture évaluative qui lui est propre et ce projet d'évaluation s'appuie sur l'ensemble de ces cultures pour harmoniser les pratiques évaluatives au sein de l'établissement. Ce projet n'a pas vocation à dicter aux enseignants comment évaluer mais **présente comment chaque discipline concourt à une évaluation équitable et harmonisée des élèves** dans le but de les accompagner dans leurs projets d'orientation d'une part et dans le cadre certificatif du contrôle continu d'autre part. **Ce qui suit est conditionné par une mise en œuvre dite « normale » des enseignements. L'équité de traitement entre élèves implique que ce qui suit soit respecté.**

- La mise en œuvre d'au moins 2 évaluations à "**fort coefficient**" par période : travaux permettant d'évaluer des savoirs et savoir-faire exigibles dans les programmes (prenant par exemple appui sur des sujets issus de la Banque Nationale de Sujets, des épreuves du type épreuves terminales, des tâches complexes, des compréhensions orales et écrites, des expressions orales et écrites, ...) et d'une durée permettant aux élèves de pouvoir mettre en valeur ces savoirs et savoir-faire de manière adaptée, ou encore des projets (exemple projet expérimental numérique dans le cadre de l'enseignement scientifique).

Un point particulier : concernant l'enseignement d'EMC dont le volume horaire est inférieur à celui des autres enseignements et l'enseignement d'Histoire des Arts, 3 évaluations annuelles seront proposées. L'option cinéma fera l'objet d'une communication spécifique.

- La mise en œuvre d'évaluations à "**faible coefficient**", par exemple : devoirs maison, QCM ou questions de connaissances, compte-rendu de travaux pratiques, travail sur l'oralité des élèves, travaux collaboratifs, tâches simples, auto-évaluations ou évaluations entre pairs (pour lesquelles les élèves appliquent la note) ...

Dans le cas où des devoirs facultatifs sont mis en œuvre, ceux-ci seront proposés à l'ensemble des élèves d'une classe à l'initiative de l'enseignante ou de l'enseignant.

Absentéisme et fraude engagent l'élève dans la significativité des moyennes

La significativité de la moyenne annuelle de l'élève implique un respect scrupuleux des termes évaluatifs présentés dans ce projet d'évaluation. Les élèves doivent réaliser les travaux demandés par les professeurs et professeurs, et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

- Une absence, pour motif impérieux (à l'appréciation du chef d'établissement) à une évaluation à "**fort coefficient**" impliquera la mise en œuvre d'une évaluation de rattrapage, de même nature et de même modalité, **si l'organisation le permet, lors de la séance suivante de l'enseignement concerné.**
- L'appréciation du bulletin de fin de période (remontant dans le LSL et dans Parcoursup) mentionnera des absences aux évaluations à "**faible coefficient**" ayant fait porter un risque à la significativité de la moyenne en fin de période.

Un élève ne pouvant pas présenter le nombre suffisant de notes pour rendre compte de la significativité de sa moyenne sera automatiquement convoqué dans le cadre de la mise en œuvre d'une évaluation ponctuelle organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement.

Il est important de noter que l'élève sera convoqué à la fin de la période (semestre) pour laquelle sa moyenne n'est pas significative.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

La note obtenue à l'évaluation ponctuelle sera alors celle retenue pour exprimer la moyenne semestrielle de l'élève dans le cadre certificatif.

La fraude à une évaluation à "fort coefficient" fera l'objet d'une procédure disciplinaire. Un élève, pour lequel la fraude est avérée en cours ou à l'issue d'une évaluation à « fort coefficient », sera reconvoqué pour un autre devoir de même nature et de même modalité. Si la fraude est avérée au cours de l'évaluation, l'élève est autorisé à composer jusqu'au terme de l'évaluation après avoir mis fin à ce qui permet la fraude et un rapport d'incident sera rédigé.

La communication autour des évaluations concourt à la réussite des élèves

- Un délai minimal d'une semaine pour prévenir les élèves avant les évaluations à "**fort coefficient**" sera respecté pour contribuer à la préparation optimale des élèves à ces évaluations. Cette préparation sera permise grâce au renseignement du cahier de texte, en amont de chaque évaluation avec : les savoirs, savoir-faire évalués issus des programmes.
- **Les évaluations des divers travaux seront objectivées selon le respect des cultures disciplinaires** (annotations, des grilles d'évaluation ou des échelles descriptives, ...) dans un objectif de remédiation et de compréhension de cette évaluation.
- **La moyenne de fin de période de l'élève est accompagnée d'éléments de précision explicites dans le bulletin, en termes d'investissement, de savoirs et savoir-faire, permettant de rendre compte de la significativité de celle-ci.** Les bulletins pris en compte dans le LSL et Parcoursup présenteront les moyennes et appréciations rendant visible l'état d'acquisition des savoirs et savoir-faire atteint par l'élève et son investissement au cours de la période.
- Les professeurs et professeurs pourront répondre aux sollicitations des élèves et de leurs familles au sujet des évaluations lors de rendez-vous.

Annexe proposée :

Annexe – Tableau des coefficients

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8